



Licenciement ou demission de ma part

Par **carolys**, le **28/10/2011** à **13:34**

Bonjour,
Je suis assistante maternelle, et je souhaite arrêter un contrat cdi, je compte dire verbalement à mon employeur mon souhait d'arrêter verbalement 3 mois avant (pour lui laisser le temps de trouver une autre assmat) et donnerai ma lettre de démission 1 mois avant le terme comme le stipule le contrat de travail.
Si mon employeur trouve avant est ce une démission ou un licenciement??
merci

Par **pat76**, le **28/10/2011** à **18:15**

Bonjour
Vous voulez avertir votre employeur oralement 3 mois avant que vous lui remettiez votre démission par écrit 1 mois avant la date de votre départ après le préavis.
Cela afin qu'il puisse trouver la personne qui vous remplacera.
Il devra attendre la fin de votre préavis pour vous remplacer. Si il vous remplaçait avant que vous lui ayez remis votre lettre de démission et qu'il vous remette un certificat de travail, une attestation pôle emploi et le solde de tout compte, cela serait qualifié par le conseil des prud'hommes comme un licenciement sans cause réelle et sérieuse.